

ÉCOUTEZ LES ÉTUDIANTS; INTERDISEZ L'AMIANTE, DISENT DES ORGANISMES DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA JUSTICE SOCIALE

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE : OTTAWA, le 1^{er} juin 2009 - Vingt organismes sanitaires, environnementaux et syndicaux de premier plan du Canada pressent les parlementaires de prêter une oreille attentive à l'appel à l'interdiction de l'amiante chrysotile, lancé à Ottawa par trois élèves de 10^e année du nord de la Colombie-Britannique. Les élèves, Hayley McDermid, Claire Hinchliffe et Chloe Staiger, ont rédigé un projet de loi pour mettre fin à l'exploitation minière et à l'exportation d'amiante du Canada vers les pays en développement. Leur député, Nathan Cullen, présente aujourd'hui leur projet de loi à la Chambre des communes.

« Nous apportons tout notre appui aux élèves », déclare Diana Daghofer, coprésidente de Prevent Cancer Now. « Et nous espérons que les dirigeants politiques du Canada les écoutent et qu'ils sont aussi sensibles à l'appui massif, tant au pays qu'à l'étranger, envers l'interdiction de la production, de l'utilisation et de l'exportation de cette substance meurtrière. »

« Les Canadiens devraient se sentir très fiers de l'initiative de ces étudiants », ajoute Kathleen Cooper, de l'Association canadienne du droit de l'environnement. « Nous devons aussi consacrer des ressources et de l'aide aux communautés affectées au Canada et arrêter de soutenir une industrie toxique et moribonde. »

« Il est temps d'arrêter de faire deux poids deux mesures - d'arrêter d'exporter un produit qu'on refuse d'utiliser au Canada parce qu'on sait très bien qu'il représente une menace pour la santé publique », explique Kathleen Ruff, du Rideau Institute on International Affairs.

« Les maladies liées à l'exposition à l'amiante constituent la principale source de mortalité professionnelle au Canada », précise le Dr. James Brophy, spécialiste de la santé au travail. « Nous devons arrêter d'exploiter l'amiante et de l'exporter; nous devons établir un registre national et nous devons aider ceux qui vivent une tragédie à cause d'une maladie de l'amiante. »

- 30 -

Appuyé par : Prevent Cancer Now, Bannir l'amiante au Canada, Action cancer du sein de Montréal, Association canadienne des médecins pour l'environnement, Association canadienne des professeures et professeurs d'université, Association canadienne du droit de l'environnement, Clean Production Action, Ecojustice, Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants, Fondation David Suzuki, Institut canadien du droit et de la politique de l'environnement, l'Institut Rideau, Mines Alerte Canada, Ontario College of Family Physicians, Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, Saunders-Matthey Cancer Prevention Coalition, Sierra Club Canada, Toxic-Free Canada, Travailleurs et travailleuses canadien(ne)s de l'automobile, Women's Healthy Environments Network

Renseignements :

Kathleen Ruff, l'Institut Rideau et Bannir l'amiante au Canada - Téléphone : 250-847-1848 - Courriel : kruff@bulkley.net

Diana Daghofer, Prevent Cancer Now - Téléphone : 250-364-8894 - Courriel : diana@wspring.ca

NOTES DOCUMENTAIRES

- Les trois élèves de 10^e année de Smithers, en C.-B., ont remporté un concours organisé par le député Nathan Cullen, Create Your Canada, dont l'objectif visait à impliquer les jeunes dans la procédure parlementaire canadienne. Parmi les 80 dossiers soumis, un panel composé de chefs de file communautaires était chargé de sélectionner un projet d'une école primaire et d'une école secondaire.
- Le gouvernement continue de défendre le commerce de l'amiante du Canada, arguant que, même si notre amiante constitue une cause de cancer avérée, il existe des normes de sécurité rigoureuses dans les pays en développement vers lesquels le Canada exporte plus de 95 % de son amiante et qu'il ne pose donc aucun risque.
- Une étude de deux ans publiée par le gouvernement du Québec révèle que, dans les quelques installations industrielles du Québec qui ont encore recours à l'amiante, on a constaté un taux de non-conformité aux normes de sécurité de 100 %. « Si dans une société moderne, réglementée et industrialisée comme le Québec, on observe une absence absolue d'application des contrôles de sécurité, peut-on vraiment déclarer sans rougir que ces contrôles sont effectués dans les pays en développement? », demande Ramsey Hart, de Mines Alerte.
- Au Canada, les maladies reliées à l'exposition à l'amiante sont le principal facteur de mortalité professionnelle. Un rapport de 2004 a mis en lumière que les taux de mésothéliome chez les hommes était 9,5 fois supérieur au Québec que dans le reste du Canada et que celui des femmes comptait parmi les plus élevés au monde.ⁱ On estime que, rien qu'en Colombie-Britannique, 1 500 travailleurs mourront d'une maladie de l'amiante au cours des cinq prochaines années. L'amiante continue à représenter une menace pour la santé, particulièrement dans les écoles, ainsi que dans de nombreuses maisons en cours de détérioration sur les réserves des Premières Nations.
- La Banque mondiale vient de publier des directives pour ne plus utiliser d'amiante dans aucun des projets qu'elle finance dans le monde entier. Le Conseil du bâtiment durable du Canada, dans ses normes LEED (Leadership in Energy & Environmental Design), interdit également l'emploi d'amiante pour toute construction nouvelle. Le gouvernement canadien s'est engagé à respecter ces normes et dépense des millions de dollars pour retirer l'amiante de la Chambre des communes.
- La dernière mine d'amiante en activité, la LAB Chrysotile Inc., s'est récemment placée sous la protection de la loi sur les faillites. Une étude menée par des étudiants de l'Université Laval, qui vient d'être rendue publique, expose le succès impressionnant de la région minière riche en amiante du Québec pour diversifier son économie en se détournant de l'amiante. Cette région, qui vient de se rebaptiser Appalaches, emploie actuellement 400 travailleurs, c.-à.-d. 7 pour cent de ses effectifs, dans les mines d'amiante, comparativement au tiers des personnes employées dans l'industrie en 1970.

Pour plus de renseignements, entre autre la position des divers partis politiques, veuillez visiter le site www.preventcancer.ca

ⁱ INSPQ, Épidémiologie des maladies reliées à l'exposition à l'amiante au Québec, 2003; <http://www.inspq.gc.ca/pdf/publications/222-EpidemiologieExpositionAmiante.pdf>

APPEL À L'INTERDICTION IMMÉDIATE DE LA PRODUCTION, DE L'UTILISATION ET DE LA VENTE D'AMIANTE

Les organismes sanitaires, environnementaux et syndicaux montent au créneau

Le Canada se distingue dans la commercialisation et la vente d'une substance dont les effets mortels pour la santé humaine sont bien connus depuis plus d'un demi-siècle : l'amiante. Il est temps que le gouvernement canadien intervienne pour bannir sans plus attendre la production, l'utilisation et la vente d'amiante.

Pourquoi interdire l'amiante?

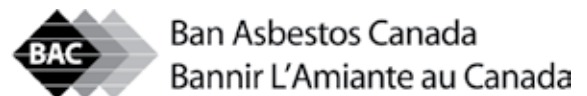
- **L'amiante est une cause de cancer** – On sait que toutes les formes d'amiante sont carcinogènes. Le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) s'est fait fort de rappeler récemment que toutes les fibres d'amiante commercial, parmi lesquelles le chrysotile, provoquent des cancers du poumon, du larynx, de l'ovaire et autres mésothéliomes.
- **L'amiante n'est jamais sûr à manipuler** – Tous les organes scientifiques indépendants de la planète, dont l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), la Confédération Syndicale Internationale et la Société canadienne du cancer, réclament l'interdiction de l'amiante chrysotile en raison du fait qu'il s'agit d'un cancérigène reconnu et de l'impossibilité de l'utiliser sans risque.
- **Il n'existe aucune raison économique de défendre l'amiante** – L'industrie de l'amiante chrysotile se meurt au Québec. Plus de 90 % des travailleurs ont été mis à pied; les quelque 400 travailleurs restant ont dû subir des réductions de salaire et travaillent à temps partiel.ⁱ La dernière mine d'amiante en activité, la LAB Chrysotile Inc., au Québec, s'est placée il y a peu sous la protection de la loi sur les faillites. Fait encourageant, cependant : une récente étude a mis en lumière l'éclatant succès de la région minière riche en amiante du Québec pour diversifier son économie après l'ère de l'amiante.
- **On gaspille l'argent du contribuable** – Depuis les années 1980, l'Institut du chrysotile (anciennement Institut de l'amiante), un groupe financé par le gouvernement et l'industrie, a dépensé plus de 50 millions de \$ de l'argent des contribuables canadiens et québécois pour réaliser des campagnes à l'étranger, afin de promouvoir la vente de chrysotile. En 2008, le financement provenant de ces deux gouvernements s'élevait à 1 350 000 \$ sur trois ans.ⁱⁱ
- **Les contribuables paient deux fois** – La plupart des travailleurs atteints de maladies attribuables à l'amiante ne reçoivent pas des commissions provinciales d'indemnisation l'aide à laquelle ils ont droit. Cela signifie que les travailleurs sont abandonnés à leur sort, que les employeurs ne sont pas tenus responsables devant la loi et que des centaines de millions de dollars en frais médicaux – qui devraient normalement être couverts par le système d'assurance contre les accidents du travail des sociétés – sont en fait payés par la population.
- **C'est un tueur sans merci** – L'OMS estime que cinq à dix millions de personnes mourront d'une maladie liée à l'exposition à l'amiante.ⁱⁱⁱ Au Canada, ce type de maladies est l'un des principaux facteurs de mortalité professionnelle.

L'amiante chrysotile a été interdit dans la plupart des pays industrialisés. Le Canada continue pourtant à en promouvoir l'utilisation auprès des travailleurs vulnérables dans les pays en développement, au moment même où il fait retirer l'amiante des édifices parlementaires à coup de millions de dollars.

C'est pourquoi nous pensons que le gouvernement canadien doit, sans plus tarder :

- mettre fin au financement de l'Institut du chrysotile
- déposer un projet de loi pour interdire l'utilisation et l'exportation d'amiante
- créer un registre national des maladies de l'amiante
- fournir aux travailleurs et communautés impliqués dans l'industrie de l'amiante une aide à la transition juste et adéquate
- garantir un dédommagement équitable de toutes les personnes atteintes d'une maladie de l'amiante résidant au Canada
- assumer la responsabilité qui lui incombe pour le tort causé par l'amiante installée dans les maisons sur les réserves de Premières Nations et sur les bases militaires
- soutenir l'inscription de l'amiante chrysotile sur la liste des produits dangereux de la Convention de Rotterdam

Avalisé par :



ⁱ Lettre au Premier ministre Harper, 23 janvier 2009, des docteurs Fernand Turcotte et Pierre Auger, Université Laval, Faculté de Médecine. L'Actualité, « La Vie après l'amiante », 1^{er} juin 2009

ⁱⁱ La Tribune (Sherbrooke, Québec), 21 février 2008. Canada NewsWire, Communiqué de presse, ministère québécois des Ressources naturelles, 17 mars 2008.

ⁱⁱⁱ Organisation mondiale de la Santé : Une question d'éthique et de rentabilité économique. Aide-mémoire n° 84